

**NE PAS DISTRIBUER CE COMMUNIQUÉ
AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI
DIFFUSER PUBLIQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS**

Boralex annonce le rachat de ses débetures subordonnées non garanties et convertibles à 4,5 %

Montréal, Québec, le 24 septembre 2019 – Boralex inc. (TSX : BLX) (« Boralex » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui avoir envoyé un avis à Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), en sa qualité de fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie daté du 22 juin 2015 intervenu entre Boralex et Computershare, indiquant que le 24 octobre 2019 (la « date de rachat »), Boralex rachètera en espèces toutes ses débetures subordonnées non garanties et convertibles à 4,5 % en circulation qui n'auront pas été converties à la date de rachat.

Au moment du rachat, Boralex paiera la totalité du capital, plus tous les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement. En date des présentes, le capital des débetures en circulation s'élève à environ 143 687 000 \$. Boralex prévoit employer son encaisse ou les sommes pouvant être prélevées sur sa facilité de crédit rotatif pour payer le prix de rachat. Les intérêts sur le capital des débetures rachetées cesseront de courir dès la date de rachat.

Les débetures sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « BLX.DB.A ». Il est prévu que les débetures seront radiées de la cote de la TSX à la clôture des négociations à la date de rachat.

Le prix de rachat sera payé sur présentation et remise des débetures appelées aux fins de rachat au bureau du fiduciaire :

Société de fiducie Computershare du Canada
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8

À l'attention du directeur, Services fiduciaires aux entreprises.

Les porteurs de débetures sont en droit de convertir leurs débetures en actions de catégorie A de Boralex, à leur gré, au prix de conversion de 19,5658 \$ par action, ce qui représente un taux de conversion de 51,1096 actions par tranche de 1 000 \$ de capital de débetures. Les porteurs de débetures qui souhaitent recevoir leur remboursement en espèces n'ont aucune mesure particulière à prendre.

Les porteurs véritables des débetures sont invités à communiquer avec leur courtier en placement pour voir à la remise ou à la conversion de leurs débetures ou pour toute question à propos du rachat ou de la conversion.

Le mécanisme de rachat et le droit des porteurs de convertir leurs débentures en actions de catégorie A de Boralex sont énoncés dans l'acte de fiducie du 22 juin 2015, qui peut être consulté sous le profil de Boralex sur SEDAR au www.sedar.com.

Pour de plus amples informations, consultez notre FAQ sur notre site dans la section Investisseurs, sous l'onglet Stratégie de croissance :

<https://www.boralex.com/fr/investisseurs/strategie-de-croissance/>

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'appuie sur la diversification et l'expertise acquises depuis près de 30 ans pour garantir sa croissance soutenue. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué, notamment celles ayant trait au moment du rachat des débentures et à la source des fonds affectés au paiement du prix de rachat, constituent des déclarations prospectives fondées sur les attentes actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer sensiblement de ceux indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective particulière. Bien que la Société estime que les hypothèses sur lesquelles se fondent ces déclarations prospectives sont raisonnables selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes.

Le lecteur est prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Pour plus de renseignements :

Médias

Julie Lajoie
Conseillère principale,
communications corporatives
Boralex inc.
514-985-1327
Julie.lajoie@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur, relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514-213-1045
stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.